



INTER-MIGRANTS-SUISSE
HUMANITAIRE, MÉDIATION, CONSEIL
ET DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

INMISUISSE - Service International : <https://www.inmisuisse.org/>

<p align="center">59EME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES</p>

Compte-rendu du 08/07/2025

Lors de la 28e journée de la 59e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, tenue le 8 juillet 2025, plusieurs projets de résolution ont été adoptés sans vote. Les discussions ont porté sur des thématiques clés telles que le lien entre développement et droits de l'homme, la lutte contre les violences faites aux femmes, la situation en Ukraine et en Colombie, la protection des enfants dans l'espace numérique, ou encore l'impact du changement climatique sur les droits humains. La question de la crise budgétaire affectant les activités du Conseil a également été abordée.

Ordre d'examen des projets de propositions

Point 3

- A/HRC/59/L.12 (tel que révisé oralement) La contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme a été **Adopté sans vote**.

Le projet de résolution réaffirme que le développement, s'il est inclusif et durable, contribue pleinement à la jouissance des droits de l'homme. Il souligne que ce développement doit respecter les obligations des États en matière de droits humains et s'appuyer sur la coopération internationale. L'Agenda 2030 y est salué comme cadre universel.

La résolution appelle les États à intensifier leurs efforts pour promouvoir un développement équitable, garantir les libertés fondamentales et réaliser le droit au développement. Le Conseil demande également un rapport du Haut-Commissariat sur l'impact des conditionnalités imposées par les institutions financières internationales sur les droits humains, à soumettre à sa 64e session.

- A/HRC/59/L.24/Rev.1 Accélérer les efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : prévention par la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels a été **Adopté sans vote**.

La résolution condamne toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles. Elle appelle les États à agir de manière urgente pour les prévenir et les éliminer, en ligne et hors ligne. Le texte insiste sur la participation des femmes à l'élaboration des politiques, l'autonomie économique, l'égalité d'accès à la propriété, à la sécurité sociale, au logement, à l'éducation, et à la santé sexuelle et reproductive.

Point 5

- A/HRC/59/L.10 Le Forum social a été **Adopté sans vote**.

Ce projet de résolution (30 juin 2025) réaffirme le Forum social comme un espace unique de dialogue axé sur l'action entre l'ONU et diverses parties prenantes, soulignant la nécessité d'une

INMISUISSE – Rue des Fortifications 8A, 1844 Villeneuve

Branch Office des Nations Unies : Rue Daubin 33, 1203 Genève

info@inmisuisse.org (+41) 21 653 03 85 (+41) 79 355 24 57

Banque : PostFinance 17-717254-7 – IBAN : CH83 0900 0000 1771 7254 7

www.inmisuisse.org

participation accrue des organisations locales et des populations vulnérables. Le Forum 2026 se tiendra à Genève et se concentrera sur la contribution de la coopération et de la solidarité internationales à la réalisation du droit à la meilleure santé physique et mentale possible.

Point 10

- A/HRC/59/L.3 Coopération avec l'Ukraine et assistance à celle-ci dans le domaine des droits de l'homme a été **Adopté**.

Le Conseil réaffirme son soutien à l'Ukraine face aux violations des droits humains liées à l'agression russe. Il salue la coopération entre le gouvernement ukrainien et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et souligne l'importance de l'assistance technique continue. Il prie le Haut-Commissaire de présenter des rapports oraux sur la situation des droits humains en Ukraine à chaque session du Conseil jusqu'à fin 2026.

A/HRC/59/L.3 - Cooperation with and assistance to Ukraine in the field of human rights					
YES	ALBANIA	YES	CZECHIA	YES	MALDIVES
ABST	ALGERIA	ABST	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES	MARSHALL ISLANDS
ABST	BANGLADESH	YES	DOMINICAN REPUBLIC	YES	MEXICO
YES	BELGIUM	ABST	ETHIOPIA	ABST	MOROCCO
ABST	BENIN	YES	FRANCE	YES	NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)
ABST	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	YES	GAMBIA	YES	NORTH MACEDONIA
ABST	BRAZIL	YES	GEORGIA	YES	QATAR
YES	BULGARIA	YES	GERMANY	YES	REPUBLIC OF KOREA
ABST	BURUNDI	YES	GHANA	YES	ROMANIA
YES	CHILE	YES	ICELAND	ABST	SOUTH AFRICA
NO	CHINA	ABST	INDONESIA	YES	SPAIN
YES	COLOMBIA	YES	JAPAN	ABST	SUDAN
YES	COSTA RICA	ABST	KENYA	YES	SWITZERLAND
YES	COTE D'IVOIRE	ABST	KUWAIT	ABST	THAILAND
NO	CUBA	ABST	KYRGYZSTAN	ABST	VIET NAM
YES	CYPRUS	YES	MALAWI		
	YES	28	ABST	17	NO
					2

- A/HRC/59/L.19/Rev.1 Renforcer la coopération internationale, l'assistance technique et le renforcement des capacités afin de consolider les cadres nationaux de protection et d'autonomisation des enfants dans l'espace numérique a été **Adopté sans vote**.

L'objet est de renforcer la coopération internationale et l'assistance technique pour protéger et autonomiser les enfants dans l'espace numérique.

Principales préoccupations :

INIMISUISSE – Rue des Fortifications 8A, 1844 Villeneuve
 Branch Office des Nations Unies : Rue Daubin 33, 1203 Genève
info@inmisuisse.org (+41) 21 653 03 85 (+41) 79 355 24 57
 Banque : PostFinance 17-717254-7 – IBAN : CH83 0900 0000 1771 7254 7
www.inmisuisse.org

- Risques numériques pour la santé physique/mentale des enfants, en particulier les filles.
- Difficultés des pays en développement (manque de moyens financiers et technologiques).
- Fracture numérique et cybercriminalité ciblant les enfants.

Actions clés demandées aux États :

- Identifier les lacunes dans les systèmes de protection des enfants (avec l'appui de l'UNICEF, l'ONU DC, la société civile, etc.).
- Renforcer la coopération internationale : échange de bonnes pratiques, transfert de technologie et assistance financière.
- Développer des initiatives régionales de renforcement des capacités.
- Partager les expériences lors des débats du Conseil des droits de l'homme.

Rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme :

- Fournir une assistance technique pour :
 - Consolider les cadres juridiques nationaux.
 - Améliorer la coordination institutionnelle et l'accès à des recours efficaces.
- A/HRC/59/L.26 Renforcement de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en Colombie pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission pour la clarification de la vérité, la coexistence et la non-répétition a été **Adopté sans vote**.

Le projet de résolution, daté du 2 juillet 2025, vise à renforcer la coopération technique et les capacités en matière de droits de l'homme en Colombie. L'objectif est d'appliquer les recommandations de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition et de garantir la mise en œuvre effective de l'Accord final de 2016 pour la paix, en se concentrant sur les victimes et en tenant compte des questions de genre et d'appartenance ethnique. Le Conseil exprime sa préoccupation face aux obstacles à l'application de l'Accord et aux violations continues des droits de l'homme, telles que la persistance de groupes armés illégaux, la violence sexuelle, les homicides de défenseurs des droits humains et l'enrôlement forcé d'enfants. La résolution souligne l'importance d'une coopération technique continue pour s'attaquer aux causes structurelles de la violence.

Point 1

- A/HRC/59/L.37 Mise en œuvre des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans le contexte de la crise de liquidité et financière des Nations Unies a été **Adopté**.

Le projet de décision, daté du 4 juillet 2025, exprime la préoccupation du Conseil des droits de l'homme face à l'impact de la crise de liquidité et financière des Nations Unies sur la réalisation de certaines activités mandatées pour 2025 et 2026. Le Conseil note une lettre du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (16 juin 2025) indiquant que plusieurs activités ne peuvent être livrées. Le Conseil encourage le Haut-Commissariat à partager davantage d'informations sur les critères de cette évaluation pour plus de transparence et à fournir des évaluations

actualisées de la faisabilité de ces activités. Parmi les activités affectées figurent des rapports sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et en Haïti, un rapport sur les droits humains dans le contexte du VIH/sida, ainsi qu'un rapport de synthèse sur un débat de groupe concernant le droit à l'eau potable et à l'assainissement.

Point 3

- A/HRC/59/L.17 (tel que révisé oralement) Droits de l'homme et changement climatique a été **Adopté sans vote**.

Point 1 – Nomination des titulaires de mandat du Conseil des droits de l'homme



- Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a nommé Juana María Ibáñez Rivas (Pérou) au mécanisme d'experts sur le droit au développement en tant que membre des États d'Amérique latine et des Caraïbes.



- Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a nommé Hee-Seok Shin (République de Corée) au Groupe de travail sur la détention arbitraire en tant que membre représentant les États d'Asie-Pacifique.

Conclusion

Cette session a permis d'adopter des mesures concrètes en faveur d'un développement plus équitable, de renforcer les mécanismes de coopération technique, et de réaffirmer la nécessité d'une solidarité internationale accrue face aux défis actuels. Malgré les contraintes financières qui affectent les capacités opérationnelles de l'ONU, le Conseil a maintenu un haut niveau d'engagement dans la défense des droits humains, en tenant compte des enjeux sociaux, numériques, climatiques et géopolitiques contemporains.